

Projet IMSA : Innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire

MANDAT : AGRICULTURE DE CONSERVATION

L'objectif de ce mandat est d'offrir un appui en ce qui a trait à l'**agriculture de conservation** au sein d'exploitations familiales dans la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso, en échangeant avec les familles sur les bonnes pratiques et les avantages liés à ce type d'agriculture.

TÂCHES LIÉES AU MANDAT

- Échanger avec les producteurs-trices sur les différents types et pratiques d'agriculture de conservation.
- Formuler des recommandations et suggestions pour la promotion des bonnes pratiques en agriculture de conservation.
- Analyser avec les partenaires et présenter les avantages ainsi que les contraintes liés à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'agriculture de conservation, ainsi qu'à la possibilité de produire des plantes fourragères via ce type de production.
- Échanger avec le partenaire et les familles membres de sorte à renforcer leur adhésion aux pratiques écologiques en agriculture.
- Réaliser un bilan et une évaluation de la mission terrain en collaboration avec le partenaire.

PROFIL RECHERCHÉ

- Expérience en agriculture de conservation, connaissance des principes de cette pratique agricole
- Connaissance d'éléments spécifiques tels que les plantes fourragères et les arbres fertilisants, et les pratiques de rotation et d'assolement.
- Intérêt et expérience en pratique écologique de l'agriculture, techniques permettant de préserver la santé des sols et des écosystèmes.
- Valeurs de solidarité, de partage, de flexibilité et d'ouverture interculturelle
- Membre de l'Union paysanne, ou disposé-e à le devenir

SÉJOUR ET PARTENAIRE: Le partenaire est l'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles (UGCPA) de la Boucle du Mouhoun, au Burkina Faso. Le séjour est d'une durée de 14 jours.

DATES : Pour ce mandat, une personne novembre 2017, et une autre personne est recherchée pour mars 2018. Les dates précises du séjour de coopération pourront être déterminées selon les disponibilités du/de la coopérant-e et des partenaires terrain.

FRAIS ET IMPLICATION EXIGÉE : Tous les frais de déplacement et de séjour sont couverts par L'ŒUVRE LÉGER, et une compensation financière est possible. Le/ la coopérant-e doit s'engager à participer à un atelier de préparation pré-départ (1 journée) de même qu'à fournir un rapport au retour, ou autre activité de communication pertinente au retour.